

PENSEE DU JOUR

« Il y a quelque chose de pire dans la vie que de ne pas avoir réussi, c'est de n'avoir pas essayé. »

Franklin D. Roosevelt
Homme d'Etat américain
(1882-1945)

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie est ouvert sur rendez-vous.

Pour toute demande, vous pouvez appeler le **02 97 42 24 27** ou envoyer un courriel à fg.mairie@plumelec.fr

Une boîte aux lettres est également disponible à gauche de l'entrée principale.

REUNION AVEC L'UCAP

La réunion du **lundi 30 mars** avec la municipalité et les commerçants est reportée à une date ultérieure.

MARCHE DU SAMEDI MATIN

Le marché est maintenu **samedi 21 mars**. Tous les marchands vous accueilleront à partir de 8h45. Nous vous invitons à **respecter les distanciations sociales**.

PARKING DE LA MAIRIE

Le parking de la mairie est ouvert. Il est accessible par la rue du docteur Rème.

INFORMATIONS CORONAVIRUS

Le 16 mars 2020, le Président de la République a annoncé des mesures impératives, concernant notamment les restrictions de déplacement sur le territoire national à compter du mardi 17 mars à 12h, pour une durée de 15 jours minimum. Ces annonces complètent les mesures antérieures de limitation stricte des rassemblements et de fermeture des établissements qui ne relèvent pas d'une activité de première nécessité.

L'ensemble de ces mesures gouvernementales vise un seul objectif : **éviter autant que possible tout regroupement de personnes afin de ralentir la propagation du virus, juguler le pic épidémique et permettre au système de santé de traiter dans les meilleures conditions l'afflux de patients.**

INFORMATION

#COVID_19

Pour lutter contre la propagation du COVID-19 et sauver des vies, un dispositif de confinement est mis en place. Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation :

- ✓ Se déplacer du domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible
- ✓ Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés
- ✓ Se rendre auprès d'un professionnel de santé
- ✓ Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières
- ✓ Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement



Un dispositif de contrôle est en place sur l'ensemble du territoire. Tout contrevenant encourt une amende forfaitaire de 135€, qui pourra, le cas échéant, être majorée.

Mise en place d'un système de garde pour les enfants des personnels mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire.

Par dérogation, un service de garde est mis en place pour les enfants âgés de 3 à 16 ans pour les personnels mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire.

Cet accueil dans les écoles et collèges, publics et privés, est organisé de telle sorte que les groupes ne dépassent pas 8 à 10 enfants maximum.

Pour toute question, le Rectorat a ouvert une hotline dédiée (8h-12h / 14h-17h) :

02 23 21 77 74 ou 02 23 21 77 65

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Dans cette période de crise sanitaire, la solidarité est de mise. Veillez à prendre des nouvelles par téléphone des personnes vulnérables : famille, voisins, amis... Vous pouvez signaler à la mairie au **02 97 42 24 27** les personnes vulnérables.

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal se réunira **A HUIT CLOS** le **vendredi 20 mars à 20h** à la salle polyvalente, route de Josselin.

Ordre du jour :

- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

ASSOCIATIONS : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Les demandes sont à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou envoyer par courriel à fg.mairie@plumelec.fr pour le **mardi 31 mars 2020**.

EMPLOI COMMUNAL SAISONNIER

La commune recherche, pour un emploi à temps complet, un agent polyvalent des services techniques **du 1er juillet au 28 août inclus**. Permis B. Vous pouvez adresser une lettre de motivation et un CV à Monsieur le Maire, 19 Place de l'Eglise - 56420 Plumelec pour le **mardi 31 mars 2020**.



Mairie de Plumelec

Téléphone : 02 97 42 24 27 | Fax : 02 97 42 33 08

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h. Le ven-

Le samedi : de 8h30 à 12h (sauf juillet et août)



www.plumelec.org

dredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à

INFOS MAIRIE / LA VIE ASSOCIATIVE

OPERATION ARGENT DE POCHE VACANCES DE PRINTEMPS

L'opération argent de poche n'aura pas lieu aux vacances de printemps.

UNACITA

Le congrès Unacita prévu le **samedi 25 avril** à Theix-Noyal est annulé.

FERMETURES DES DECHETERIES

Les déchèteries de Centre Morbihan Communauté sont fermées pour une durée indéterminée.

SOCIETE DE CHASSE DE PLUMELEC

Le repas du dimanche **29 mars** est annulé, il sera reporté à une date ultérieure.

OFFRES D'EMPLOI CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE

Assistant Accueil secrétariat

Mairie de MOUSTOIR-AC

Poste à pourvoir le : à partir du 2 Mai 2020

Temps de travail : 35/35ème dont travail le samedi matin

Date limite de candidature : Vendredi 27 Mars 2020

Lieu de travail : Mairie de MOUSTOIR-AC

Grade : Adjoint administratif

Durée du contrat : Titulaire par voie de mutation ou à défaut contractuel d'un an renouvelable

TECHNICIEN(NE) DESSINATEUR PROJETEUR VRD

POSTE A POURVOIR Dès QUE POSSIBLE

CDD 1 an renouvelable

Mission principale :

En charge des opérations de conception assistée par ordinateur (CAO), pour le compte de CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE et des communes adhérentes.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur candidature (lettre de motivation + CV) à :

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE

Monsieur le Président

Zone de Kerjean

CS 10369

56503 LOCMINE CEDEX

LES CONTACTS UTILES

Pôle médical

- **Médecin** : Docteur TOHANEAN (consultations sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 16h à 19h) : 07 81 57 00 25

- **Kinésithérapeutes** : Mme COURONNE, Mme FRESNAIS, M. FREMOND : 02 97 42 29 92

- **Kinésithérapeute-ostéopathe** : M. COURONNE : 02 97 42 29 92

- **Permanence infirmières** : Du lundi au vendredi de 8h à 10h30. Tous les soins à la permanence ou à domicile se font sur rendez-vous : 02 97 42 21 89

- **Pédicure-podologue** : M. BOURBIAUX : 06 99 04 11 33

- **Psychologue-psychothérapeute** : Mme DE KERNO (consultations sur rendez-vous) : 06.81.94.68.41.

Autres services

- **Médecin de garde** : Composer le 15

- **Pompiers** : Composer le 18

- **Dentiste** : M. PITON : consultations le jeudi et le vendredi. Prise de rendez-vous toute la semaine sauf le mercredi : 02 97 41 43 24

- **Kinésithérapeutes** : M. et Mme BRUNET : 02 97 42 24 88

- **Ostéopathe** : Mme JOANNIC : 02 90 73 30 23

- **ADMR** : Service de soins : 02 97 42 30 05 : Service d'aide à domicile : 06 88 87 52 24

- **AMPER-les services à domicile** : 02 97 60 13 03

- **Ambulances Taxis Services** : 02 97 38 68 19

- **Pompes funèbres** : pompes funèbres Le fur : tel : 02 97 53 03 20 - Pompes funèbres de Lanvaux : 02 97 40 98 41 ou 06 26 37 74 33